



Compte rendu de la Réunion Publique
du Conseil Municipal du 7 mars 2017
à 20 h 30
salle de "La Rotonde"

Présents :

Fathi AÏDLI, Jean-Louis ASTOR, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN, Olivier BONNAMY, Élodie CAMBOU, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Anne FAURES, Henri de FERLUC, Laure FRENDRO-ROSSO, Laurent GONZALEZ, Marie-Viviane LACAN, Frédéric PERROT, Karine ROVIRA

Absents et excusés :

Sophie AVRIL, Séverine CAMES, Anne DELRIEU, Béatrice HONTARREDE, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT,

Absents ayant donné procuration :

Gabriel BOUISSOU à Henri de FERLUC
Yannick CHATELET à Jean-Louis ASTOR
Eric CHERDO à Laurent GONZALEZ
Fanny DOMERGUE à Laurent CHERUBIN
Claude DUCERT à Fabrice BAUDEAU
Marc PRIDO à Olivier BONNAMY

Désignation du Secrétaire de séance :

☛ Anne FAURES est désignée Secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en communiquant diverses informations :

Une erreur s'est glissée dans le dernier bulletin municipal précisant que le deuxième tour de l'élection présidentielle aurait lieu le 6 mai alors qu'il aura lieu le 7 mai. Les autres moyens de communication de la commune sont tous correctement renseignés.

Par ailleurs, les feuilles de présence pour la tenue des bureaux de vote circulent.

Informations sur le club de foot de Labège : il est confirmé que la situation constatée est en amélioration, qu'un effort particulier est en cours sur la rédaction des comptes-rendus notamment ceux portant sur les assemblées générales. Les statuts communiqués par la municipalité sont les plus récents et donc exécutoires. Après analyse, il semble que le

socle de bénévoles soit suffisamment solide pour envisager l'avenir avec sérénité. Les comptes rendus des réunions font état des votes et des résultats de ces votes. De manière générale, l'ancrage de l'école de foot au sein de ce club est réel puisqu'après une baisse des effectifs constatés, les années précédentes, une remontée est effective à l'heure actuelle. Enfin, l'augmentation des sponsors et le dynamisme adossé à la mise en place de nouveaux équipements permettent d'envisager l'avenir avec confiance. D'une manière générale, les bénévoles du club et plus généralement l'ensemble des bénévoles associatifs sont remerciés.

Amélioration de la visibilité du public lors des réunions du Conseil Municipal : un dispositif va être mis en place afin de répondre à cette attente.

Défibrillateur à mettre en place au centre commercial de l'Autan : l'installation de l'équipement va se faire prochainement.

Le Conseil Municipal aborde ensuite les questions prévues à l'ordre du jour.

I. Administration Générale

1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 21.02.2017

Approbation à l'unanimité.

2/ Election des délégués pour représenter la Commune au sein du Syndicat Haute-Garonne Environnement

Approbation à l'unanimité.

3/ Avis de la commune dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées sur le Projet Mobilités 2020 – 2025 – 2030 porté par le SMTC - Tisséo

Approbation par 19 votes favorables et 2 abstentions.

II. Travaux

4/ Implantation d'équipements Techniques (Opérateur FREE)

Le débat porte sur des améliorations possibles à apporter au projet de convention soumis au présent Conseil Municipal. M. le Maire demande si le Conseil Municipal souhaite reporter ce projet à une date ultérieure. Le résultat est le suivant : 3 votes expriment le souhait de reporter le dossier, 18 voix souhaitent procéder au vote de la délibération accompagnant la convention présentée au Conseil Municipal.

Approbation par 16 voix favorables, 3 votes défavorables et 2 abstentions.

Il est précisé néanmoins que des améliorations techniques devront être apportées à la convention présentée avant toute signature et des précisions seront apportées ultérieurement.

III. Marchés Publics

5/ Constitution d'un groupement de commandes concernant la passation d'un marché public relatif à la gestion de l'École Intercommunale de Musique d'Auzielle, Escalquens et Labège-Convention

Approbation à l'unanimité.

R. DARDEL et C. DUCERT sont désignés membres titulaires du Comité de Pilotage, A. FAURES et H. de FERLUC sont désignés membres suppléants.

IV. Urbanisme

6/ Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le débat porte essentiellement sur la densification. Un conseiller municipal, membre d'un groupe minoritaire, précise qu'il préférerait que le PLU favorise une densification maîtrisée du village avant de prévoir une densification sur Enova.

Approbation par 18 voix favorables, 1 vote contre et 2 abstentions.

M. le Maire et son premier adjoint en profitent pour remercier tout particulièrement le travail effectué à la fois par la commission d'urbanisme, l'écoute de la population, et le travail effectué par les techniciens dans ce dossier.

7/ Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) renforcé et délégation partielle au SICOVAL- Confirmation

Approbation à l'unanimité.

8/ Instauration d'un permis de démolir sur toute la commune - Confirmation

Approbation à l'unanimité.

9/ Position du Conseil Municipal sur le transfert de la compétence planification auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Approbation à l'unanimité.

V. Marchés

Le Conseil Municipal prend acte des engagements financiers effectués dans le cadre de la délégation.

L'ordre du jour ayant été atteint et en l'absence de questions émanant du Conseil Municipal, la parole est donnée au public :

1/ Des erreurs sont signalées dans l'agenda 2017

2/ Une remarque est faite sur l'article de la FCPE paru dans le dernier Bulletin Municipal

3/ Le projet de « Pédibus » doit fonctionner en étant assuré

4/ Chantiers jeunes : une nouvelle formule se met en place

5/ Une remarque est faite sur le recours gracieux contre un Permis de Construire. Des précisions seront apportées ultérieurement.